

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 62

présenté par

M. Acquaviva, M. Molac, M. Lenormand, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout,
M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, Mme Froger, M. Mathiasin, M. Morel-À-
L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac,
M. Warsmann et M. Castellani

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.